

DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITION
SELECTION DE CONSULTANT

DEVELOPPEMENT DE LA MICROFINANCE VERTE

PMBF-SA
BURKINA FASO
OCTOBRE 2022

Avec l'appui financier de



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Table des matières

Section 1. Lettre d'invitation	3
Section 2. Note d'information aux Consultants	4
Section 3. Termes de référence	7

Section 1. Lettre d'invitation

Montrouge, le 03/02/2023

Madame/Monsieur,

1. La Fondation Grameen Crédit Agricole a obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg " (ci-après dénommé « le Bailleur ») et géré par la Banque Européenne d'Investissement, en vue de financer en partie le coût d'activité d'assistance technique, et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent Marché.
2. La Fondation sollicite maintenant des propositions en vue de la fourniture des services de consultants ci-après : Mission Assistance Technique « Développement de la microfinance verte » pour PMBF-SA, Burkina Faso. Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter les Termes de référence à la Section 3 du document.
3. Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC ») et conformément aux procédures décrites dans la présente DP.
4. Le budget estimé pour cette mission est de 30 000 EUR, HT (trente mille euros hors taxe).
5. La présente DP comprend les sections suivantes :
 - Section 1 - La présente Lettre d'invitation
 - Section 2 - Note d'information aux Consultants
 - Section 3 - Termes de référence

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Violette CUBIER
Chargée de programmes Assistance Technique

Section 2. Note d'information aux Consultants

- 1.1 Nom du Maître d'Ouvrage : Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation représentée par Madame Violette CUBIER, Chargée de programme Assistance Technique
Mode de sélection : Sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC »)
- 1.2 Nom, objectifs et description de la mission : Mission « Développement de la microfinance verte » pour PMBF-SA, Burkina Faso.

Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants : Tout document disponible qui pourrait être utile à la bonne conduite de la mission
- 1.3 Des éclaircissements peuvent être demandés jusqu'à 2 (deux) jours avant la date de soumission.
Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France
Et de préférence par email :
 - violette.cubier@credit-agricole-sa.fr
 - victoire.binson@credit-agricole-sa.fr
Les propositions seront soumises dans la langue suivante : Français
- 2.1 i) Le nombre de jours de travail de personnel spécialisé nécessaires à la mission est estimé à : 50-60. Le Consultant est toutefois libre de proposer sa propre estimation.
ii) Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :
 - Expérience dans le secteur de la recherche en microfinance avec des connaissances approfondies dans le domaine de la microfinance verte et de la finance verte inclusive ;
 - Conduite de missions similaires auprès d'institutions de microfinance, de préférence en Afrique de l'Ouest et idéalement au Burkina Faso.
iii) Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français
- 2.2 i) La formation constitue un élément important de cette mission : oui
- 2.3 La composante du prix correspondant à des dépenses locales doit être libellée en Euro et si nécessaire dans la monnaie nationale (FCFA).
Le Consultant soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des prestations, dénommées "monnaies étrangères" ci-après et dans le Marché, indiquera en Euro le montant de l'offre nécessaire pour couvrir les besoins en monnaies étrangères.
- 2.4 Les propositions doivent demeurer valides 60 jours après la date de soumission.

- 2.5 Les Consultants doivent soumettre une version électronique de chaque proposition (une version pour la proposition technique et une version pour la proposition financière).
Les CV envoyés par les Consultants ne devront pas excéder 5 pages et les expériences/précédentes missions en lien avec la présente proposition devront être indiquées clairement.
La proposition financière des Consultants devra clairement distinguer les lignes budgétaires suivantes :
- **Les honoraires/frais de consultance**
 - **Les frais de voyage.**
- 2.6 Le Consultant, pour que sa candidature soit valide, doit signer et annexer à son offre technique une déclaration d'intégrité sous la forme décrite en Annexe 1. Cette déclaration engage le Consultant pendant toute la durée de l'appel d'offres, et si son offre est retenue, pendant la durée du Marché.
- 2.7 Le Consultant prend bonne note que cette déclaration prévoit que GCAMF et la BEI se réservent le droit de faire inspecter et de copier les dossiers et archives du Consultant concernant le marché, par les auditeurs qu'ils nommeraient, ainsi que par toute autorité ou toute institution de l'Union Européenne ou tout organe compétent selon la législation de l'Union Européenne.
- 3.1 Les propositions doivent être soumises au plus tard à l'adresse, la date et à l'heure suivantes :
- violette.cubier@credit-agricole-sa.fr
 - victoire.binson@credit-agricole-sa.fr
- au plus tard le 24/02/2023 à 18h (heure locale de Paris)
- 3.2 Tout complément d'information au Maître d'Ouvrage doit être envoyé à l'adresse suivante :
- Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France
Email:
- violette.cubier@credit-agricole-sa.fr
 - victoire.binson@credit-agricole-sa.fr
- 4.1 Le nombre de points attribué pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant : (valeurs indicatives)

4.2

Points

i) Profil du Consultant Principal :

- Connaissance et expérience en rapport avec la mission [0 – 5]
- Connaissance et expérience en renforcement des capacités techniques [0 – 5]
- Expérience dans le pays de la mission et la région [0 – 5]

Sous- total : [0 - 15]

ii) Proposition technique :

- Compréhension globale des TDR [0 – 20]
- Degré d'analyse de la prestation demandée [0 – 5]
- Méthodologie proposée [0 – 25]

Sous total : [0 - 50]

iii) Qualification, expérience et cohérence du personnel clé de la mission :

- Qualification de l'équipe et expérience [0 – 20]
- Connaissance du contexte local [0 – 5]

Sous-total : [0 - 25]

iv) Qualité prévisionnelle du transfert de compétences [0 – 5]

v) Niveau de participation locale (en termes de représentation des nationaux parmi le personnel clé proposé par les sociétés étrangères et locales) [0 – 5]

Total : [0 – 100]

Le score technique minimum requis est de :

60 points

Monnaie utilisée pour la conversion des prix : Euro

4.3 Les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :

Proposition technique = 0,8, et

Proposition financière = 0,2

4.4 Les négociations ont lieu par mail, téléphone ou plateforme digitale (Zoom, Skype, Webex, Teams, etc.).

5.1 Le début de la mission est prévu pour mai 2023 mais la date précise sera à définir avec l'équipe de PMBF-SA.

La mission aura lieu à Ouagadougou au Burkina Faso.

Section 3. Termes de référence

I. Contexte

La Fondation Grameen Crédit Agricole soutient des institutions de microfinance (IMF) qui opèrent dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine, en leur apportant des financements et un accès à des prestations d'assistance technique. Pour financer l'appui en assistance technique, la Fondation bénéficie de subventions du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg et géré par la Banque Européenne d'Investissement, dans le cadre d'un accord de financement du Fonds d'inclusion financière, signé le 12 novembre 2019 entre la BEI et le Grand-Duché du Luxembourg. En 2021, la Pan African Microfinance Burkina Faso (PMBF-SA) a été sélectionnée comme l'une des institutions bénéficiaires de ce programme pour la mise en place un ensemble de missions, dont celle de « Développement de la microfinance verte ».

La Société de Financement de la Petite Entreprise (SOFIPE) a été créée sous l'impulsion du réseau ECOBANK en 2008 à l'occasion du rachat de la BACB (Banque agricole et commerciale du Burkina). La société nouvellement créée avec la participation d'OIKOCREDIT (26% du capital) et de AFRICAP (26% du capital) avait pour objectif de poursuivre et développer le projet de microfinance de l'ancienne BACB. En 2014, par le biais d'une cession à l'amiable des actions minoritaires, ECOBANK Burkina Faso est devenue l'unique actionnaire de SOFIPE. Depuis le 22 janvier 2018, la SOFIPE a changé de dénomination sociale et est devenue la Pan African Microfinance Burkina Faso (PMBF-SA).

Au fin juin 2022, l'institution proposait des produits de crédit et d'épargne individuels et de groupe à une clientèle essentiellement féminine (67% des emprunteurs actifs) et 60% des emprunteurs actifs vivaient en zone rurale. Avec 13 agences et 82 employés, PMBF-SA couvrait le Centre, le Centre Est, l'Est, le Centre Ouest, le Plateau Central et l'Ouest du Burkina Faso. L'institution avait un encours de crédit brut de 5,9 mIn EUR pour 30 873 emprunteurs actifs.

II. Objectifs

Consciente des enjeux liés au changement climatique pour ses clients et pour elle-même, et dans un souci de responsabilité sociale, PMBF-SA souhaite définir une stratégie environnementale et renforcer ses actions dans le domaine de la finance verte inclusive. Ce projet a donc pour objectif d'aboutir à la définition d'une stratégie environnementale, à la mise à disposition d'un plan d'action sur ce thème ainsi qu'à la mise à niveau du management sur les concepts et les connaissances de base en matière de microfinance verte inclusive. La conduite d'une étude de marché permettra également à PMBF-SA d'identifier les opportunités existantes afin de faire évoluer son offre de financement vers des produits verts et respectueux de l'environnement. Cette mission vise à être une première intervention pour introduire la finance verte inclusive au sein de PMBF-SA et renforcer la responsabilité environnementale de l'institution.

III. Activités à mener et approche méthodologique

Le consultant privilégiera une démarche participative et dynamique dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités de la mission.

Afin d'atteindre les objectifs de la mission, le consultant devra notamment réaliser les activités suivantes :

- Exécuter une évaluation du niveau d'implémentation de la microfinance verte au sein de l'institution (pratiques et procédures) basée sur des entretiens et au moins deux visites terrain ainsi que la révision des procédures existantes afin de les compléter ou, le cas échéant, proposer des améliorations ;
- Renforcer les capacités de vingt personnes (Comité de Direction et Chefs d'agence) dans le domaine du financement vert inclusif (1 journée de formation au minimum, soit 8h) ;
- Conduire une étude de marché pour identifier les besoins de la clientèle, les opportunités de marché, le contexte réglementaire, etc. dans le domaine de la finance verte inclusive ;
- Organiser un atelier stratégique à destination du Comité de Direction, du juriste et de trois Chefs d'agence pour:
 - Présenter des options stratégiques pour développer davantage l'offre de produits de l'institution dans le domaine de la microfinance verte (politique crédit et parcours client) ;
 - Présenter les implications opérationnelles et budgétaires pour chaque option ;
 - Validation des options stratégiques et des actions à retenir avec les membres de la Direction de l'institution.
- A l'issue de l'atelier stratégique :
 - Formaliser la stratégie environnementale retenue, la politique crédit et le parcours client pour l'offre de produits de crédit verts ;
 - Elaborer un plan d'action, comprenant un budget et les ressources identifiées pour la mise en œuvre de la stratégie retenue.

IV. Résultats attendus

- Une formation sur les concepts de base de la finance verte inclusive a été animée pour 20 membres de l'institution. Au moins 8 heures de formation ont été dispensées sur le terrain.
- Un rapport synthétique sur l'intervention fournie à l'IMF a été élaboré. Celui-ci comprend :
 - Résultats de l'analyse des pratiques et procédures de l'institution dans le domaine de la microfinance verte, y compris une comparaison vis-à-vis des meilleures pratiques internationales ;
 - Résultats de l'étude marché ;
 - Synthèse de l'atelier stratégique incluant la stratégie retenue, la politique crédit et le parcours client ;
 - Synthèse de la formation sur la finance verte inclusive réalisée, incluant notamment une évaluation de la formation par les participants ;
 - Synthèse des activités réalisées, difficultés rencontrées et solutions retenues ;
- Une stratégie environnementale est disponible ;
- Une politique de crédit « vert » identifiant les caractéristiques du produit à développer est

- disponible et validée par la Direction, ainsi que le parcours client y afférent ;
- Un plan d'action pour les prochaines étapes, a été élaboré en coordination avec l'équipe de direction. Celui-ci comprend un budget et les ressources nécessaires ont été identifiées pour la mise en œuvre de la stratégie retenue ;
- Le(s) module(s) de formation sont disponibles ;
- Les procédures revues ou, le cas échéant, un plan d'action pour l'amélioration de ces derniers et les premiers conseils ont été fournis.

V. Livrables attendus

- Module(s) de formation ;
- Un rapport synthétique incluant notamment :
 - Résultats de l'analyse des pratiques et procédures de l'institution dans le domaine de la microfinance verte, y compris une comparaison vis-à-vis des meilleures pratiques internationales ;
 - Résultats de l'étude marché ;
 - Synthèse de l'atelier stratégique incluant la stratégie retenue, la politique crédit et le parcours client ;
 - Synthèse de la formation sur la finance verte inclusive réalisée, incluant notamment une évaluation de la formation par les participants ;
 - Synthèse des activités réalisées, difficultés rencontrées et solutions retenues ;
- Stratégie environnementale ;
- Politique de crédit « vert » ;
- Parcours client ;
- Plan d'action, incluant notamment le budget et les ressources nécessaires ;
- Les procédures revues ou, le cas échéant, un plan d'action pour l'amélioration des procédures et les conseils fournis ;
- Un *reporting* sur l'atteinte des indicateurs suivants :
 - Nombre de personnes ayant été formées ;
 - Nombre d'heures de formations dispensées ;
 - Nombre de personnes ayant participé à des formations sur le terrain (Burkina Faso) ;
 - % des personnes formées ayant déclaré pouvoir tirer avantage de la formation ;
 - Réalisation de l'objectif global de la mission sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé) ;
 - % des participants aux formations de formateurs ayant déclaré que la formation leur serait utile dans le cadre de leur travail quotidien ;
 - Capacité de mise en pratique des connaissances/compétences acquises pendant les formations par les personnes formées sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé) ;
 - Niveau d'accroissement de la base de connaissances des experts locaux sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé) ;
 - Prise en compte de la problématique de genre dans les activités et les formations réalisées sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé) ;
 - Renforcement de l'impact environnemental de l'institution suite à la mission sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé).

VI. Indications supplémentaires

- La phase terrain de la mission devra avoir lieu au Burkina Faso/Ouagadougou.
- L'ensemble de la mission devra être réalisée et les livrables finalisés dans un délai de 6 mois après la signature du contrat.

Annexe 1 – Déclaration d'intégrité

« Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou soustraitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, n'ayons/n'ait commis ou ne commettons/commette une quelconque manœuvre interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant la mission **« Développement de la microfinance verte »** (le « marché »), et à vous informer au cas où une telle manœuvre interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration.

Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous-mêmes ni aucun autre individu, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, (i) ne soyons visés/ne soit visé par ou autrement soumis à des sanctions de l'UE ou de l'ONU et, (ii) en lien avec l'exécution de travaux ou la fourniture de biens ou de services au titre du marché, n'agissions/n'agisse en violation de sanctions de l'UE ou de l'ONU. Au cas où une telle situation serait portée à l'attention de toute personne de notre société chargée de veiller à l'application de la présente déclaration, nous nous engageons à vous en informer.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus, avons été condamnés/a été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, ou sanctionné(s) par une autorité, quelle qu'elle soit, pour un délit quelconque impliquant une manœuvre interdite en rapport avec une procédure d'appel d'offres ou un marché de fourniture de travaux, de biens ou de services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés, représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné d'un emploi quel qu'il soit pour avoir été impliqué dans une manœuvre interdite, ou (iii) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus avons été exclus/a été exclu ou autrement sanctionnés/sanctionné par les institutions européennes ou par une grande banque multilatérale de développement (Groupe Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement ou Banque interaméricaine de développement, notamment) de la participation à une procédure d'appel d'offres pour cause de manœuvre interdite, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou démission ou cette exclusion, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons/commettra aucune manœuvre interdite en rapport avec le marché.

Nous prenons acte du fait que si nous faisons l'objet d'une décision d'exclusion par la Banque européenne d'investissement (BEI), nous ne serons pas éligibles à l'attribution d'un marché financé par la BEI.

Nous accordons à la Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation, à la Banque européenne d'investissement et aux auditeurs nommés par le premier ou la seconde, ainsi qu'à toute autorité, institution européenne ou organe compétent selon la législation de l'Union européenne, le droit d'inspecter et de copier nos dossiers et archives et ceux de tous nos sous-traitants dans le cadre du marché. Nous acceptons de conserver lesdits dossiers et archives durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de soumission des offres et, si le marché nous est attribué, au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du marché. »

Aux fins de la présente déclaration, il faut entendre l'expression « manoeuvre interdite » au sens qui lui est donné dans la Politique antifraude de la BEI¹.

Signature du consultant,

précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Nom

Fonction :

Signature :

¹ Pour en savoir plus sur les définitions, se référer à la Politique antifraude de la BEI (<http://www.eib.org/fr/infocentre/publications/all/anti-fraud-policy.htm>).